

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 65 (1936)

**Heft:** 15

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** Barbey, Léon

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*La composition française au cours moyen*, partie du maître, par J. J. Dresse, 5 fr.

*Les deux vocabulaires de Pautex*, 0 fr. 60 et 2 fr. 10.

*Initiation à la composition française*, par une réunion de professeurs, partie du maître, degrés moyen, inférieur et supérieur, 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 50, volumes in-8 cartonnés de 350, 500 et 630 pages.

*Lecture, Morale, Elocution, Rédaction*, partie du maître, par Millard et Delvaux, 5 fr.

*Leçons de choses au cours élémentaire*, de J. Mayeux, 1 fr. 90.

6. Les manuels suivants sont épuisés et ne seront pas réédités :

a) *La géographie des 7 districts*, par L. Maillard. L'auteur conseille de remplacer ce résumé par *Voyages en pays de Fribourg*, dont le prix est baissé à 2 fr. 25.

b) *L'Instruction civique*, par D<sup>r</sup> J. Piller.

7. Quelques nouveaux articles pourront être utiles aux maîtres et aux élèves : Rouleaux de papier gommé, largeurs 17 mm. et 28 mm., à 10 cts. et à 15 cts. Rouleaux de toile gommée, mêmes largeurs, à 25 cts. et 40 cts. Papier rosée-écaille pour doublure de livres dans les teintes bleu, orange, violet, rouge, vert, et bleu pâle ; 75/100 cm. à 0 fr. 25 les deux feuilles.

LUCIEN PLANCHEREL, *gérant*.



## BIBLIOGRAPHIE

Ad. Ferrière, *L'École sur mesure à la mesure du maître* ; Genève, 1931. — Chez l'auteur, « La Forge », à La Sallaz-sur-Lausanne ; 1 fr. 20 pour le corps enseignant de la Suisse, jusqu'au Nouvel-An.

L'« école sur mesure » est une formule due à M. Claparède. Elle signifie principalement que l'école ne doit rien imposer à l'enfant du dehors, mais seulement développer ce qui est en lui, au moins en germe ; comme on fait un habit ou un soulier sur mesure, l'école doit être taillée à la mesure de l'enfant.

Poussée jusque dans ses dernières conséquences logiques, cette formule supprime toute fonction proprement enseignante du maître. Le maître n'est plus guère qu'un agent de la circulation à qui l'enfant peut, s'il lui plaît, demander un renseignement sur la route à suivre. Les praticiens de l'école, partisans de l'éducation dite nouvelle, ont toujours su s'abstenir d'appliquer les théories de leurs maîtres là où ils ont perçu qu'elles conduisaient à l'anarchie scolaire et à la faillite de l'instruction pour une bonne part des élèves.

M. Ferrière, lui, est l'un de ces maîtres théoriciens. Reprenant la formule de son collègue, il veut maintenant lui faire signifier : 1<sup>o</sup> que l'école sur mesure n'est pas à concevoir uniquement à la mesure de l'élève mais aussi, 2<sup>o</sup> à la mesure du maître.

Quant au premier point, il faut avouer qu'il paraît nouveau chez M. Ferrière, bien que l'auteur affirme y avoir toujours tenu depuis vingt-cinq ans — disons aujourd'hui : depuis plus de trente ans. Quoi qu'il en soit, nous jugeons utile de citer ses propos en cette matière, et de les saluer avec satisfaction. Logiquement en effet, si la loi suprême est que l'école ne doit développer que ce qui est déjà dans l'enfant, elle doit aussi développer tout ce qui est en lui. Or, on nous apprend heureusement qu'il n'en est rien. « Deviens ce que tu es, a dit Pindare : ce que tu es en puissance ; **et non pas tout ce que tu es, froment et ivraie, mais**

**ce que tu es de mieux.** Cultive ce que tu as de meilleur en toi. » (P. 48.) — « Est respectable et digne d'encouragement toute activité spontanée créatrice qui contribue directement au progrès spirituel de l'enfant (différenciation et concentration complémentaires et harmonieuses de ses fonctions et aptitudes, visant à la santé et à la raison). ... Toute activité imposée ou proposée à l'enfant doit l'acheminer vers l'autonomie intellectuelle, de telle sorte que, au terme de l'ascension (terme jamais intégralement atteint), vérité, raison, bonté, beauté coïncident avec spontanéité créatrice. » (P. 116 et 117.)

Ou bien tout cela n'est que du verbiage — et nous ne le prétendons pas — ou bien cela veut dire premièrement que l'éducateur doit choisir parmi les activités spontanées de l'enfant celles qui contribuent à son progrès spirituel pour les développer et ne pas respecter ni encourager les autres, donc les combattre. Et secondement, ou bien tout cela n'est que du verbiage, ou bien cela veut dire que l'éducateur doit parfois imposer certaines activités à l'enfant.

Applaudissons à ce retour à la saine raison et au sens chrétien.

Si l'on admet que le maître doit exercer un rôle efficace, on doit désirer pour lui une formation aussi plénière que possible. M. Ferrière dit beaucoup de mal des Universités, des Ecoles normales et des inspecteurs scolaires en général, et il en dira aussi longtemps qu'ils n'auront pas admis les principes de l'éducation nouvelle. Il n'a pas toujours tort du reste. On comprend en particulier le malaise de certains maîtres du fait que, d'une part, on les exhorte à jeter au panier méthodes et programmes jadis vénérés, tandis que, par ailleurs, subsistent les examens officiels conçus selon les exigences anciennes. La coordination est nécessaire entre les tendances des divers organes supérieurs dont dépend le corps enseignant.

Pour revenir à M. Ferrière, on est surpris de certaines affirmations erronées qui échappent à sa plume. Il est inexact de prétendre comme il le fait que les tests Binet-Simon-Terman donnent des résultats très différents selon qu'on les administre le matin ou le soir ; M. Delvaux notamment a constaté l'identité des résultats en Belgique. Il est tout aussi inexact de soutenir que les profils psychologiques de Rossolimo offrent des garanties suffisantes pour être conseillés aux maîtres ; M. Fauville, de Louvain, a démontré le contraire.

Il semble, en définitive, que les exposés de M. Ferrière souffriront toujours d'une insuffisante distinction entre ce qui, dans l'éducation, relève de la religion et de la philosophie morale, ce qui dépend de la psychologie tant philosophique qu'expérimentale, ce qui ressortit à la pédagogie expérimentale et enfin ce qui appartient à l'empirisme.

LÉON BARBEY.

---

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

---

**Réunion mensuelle.** — A *Fribourg*, jeudi, 17 décembre, à 2 h., à Sainte-Ursule.

---